

## Recommandations générales pour un stage dans un pays étranger.

1. Le **risque principal est lié à l'insécurité**. Il convient d'être particulièrement vigilant, notamment dans vos déplacements. Si c'est votre premier voyage dans un pays, prenez un maximum de renseignements sur les usages et les bonnes pratiques à observer dans ce pays. L'idéal serait que vous puissiez être pris en charge par un accompagnateur local dans vos déplacements.
2. Le **risque sanitaire** lié à la Covid-19 ou autres maladies, peut fortement impacter vos déplacements et le déroulement de votre stage dans n'importe quel pays au monde. Il faut bien prendre en compte ce risque lors de la préparation de votre séjour et bien vérifier que votre assurance couvre bien ce risque sanitaire.
3. N'oubliez pas de vous inscrire sur la plateforme ARIANE du MEAE : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>  
Ce site vous permet
  - De recevoir des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie.
  - D'être contacté en cas de crise dans votre pays de destination.
  - De prévenir, en cas de besoin, la « personne contact » que vous aurez désignée.
4. Veuillez s'informer sur le pays du stage tout le long de la période qui précède le départ. À l'approche de la date de départ, veuillez consulter à nouveau les recommandations du MEAE pour prendre connaissance de **l'évolution de la situation**.
5. Si l'échéance de votre **voyage est lointaine (plus de 2 mois)**, je vous recommande, à l'approche de votre départ, de consulter à nouveau les recommandations du ministère des affaires étrangères pour prendre connaissance des éventuelles évolutions de la situation.
6. Si l'échéance de votre voyage **dépasse les six mois**, je vous recommande impérativement de demander un avis de confirmation au FSD dans le mois qui précède votre départ.
7. Toutefois, les risques peuvent parvenir de la **non-maîtrise des mœurs, des codes et de la culture du pays**. Un comportement banal en France peut être considéré comme hostile ou illégal dans le pays de votre stage. Il faut consulter d'autres sources d'informations, en plus des recommandations du site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>  
Il faut surtout s'appuyer sur vos connaissances sur place pour bien intégrer les codes de vie du pays.
8. Vous devez par ailleurs souscrire une **assurance voyage** qui garantit l'assistance et le rapatriement en cas de problème. Il faut bien vérifier **les clauses d'exclusion** et ne pas comparer que les tarifs des assurances. Les coûts des soins ou d'assistance sont souvent payant et peuvent coûter très chers. Les représentations diplomatiques françaises à l'étranger

ne peuvent pas se substituer à votre assurance et dans beaucoup de pays, leurs compétences sont très limitées.

9. Il est formellement déconseillé de s'aventurer en dehors de la ville du stage et il convient de rester extrêmement vigilant et attentif aux événements pouvant se dérouler aux alentours.
10. Je vous recommande de surveiller **vos communications sur les réseaux sociaux** avant le départ et pendant le stage. Si possible, éviter de diffuser les détails de votre stage (date de voyage, liste des participants, lieu de résidence, ... etc.) **avant votre départ et pendant votre séjour sur place**. Des malfaiteurs, voire des terroristes, peuvent se servir de ces informations pour vous nuire. Tout français est considéré comme une cible potentielle pour des individus radicalisés.
11. Éviter de transporter avec vous des matériels ou produits (un film par exemple ou un médicament) qui risquent d'être **considérés comme illégaux dans le pays du stage**.
12. Il faut faire attention à la **protection de vos données**. Des informations sur les contrôles aux frontières et sur l'importation ou l'utilisation du matériel informatique sont disponibles sur le site de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : <https://www.ssi.gouv.fr/>)
13. Même si certains d'entre vous pensent connaître le pays de destination ou ont déjà une **connaissance effective de ce pays**, grâce à des liens familiaux sur place par exemple, ceci ne vous dispense pas d'exercer une **vigilance renforcée** si nécessaire, à l'occasion du séjour.
14. Il est impératif de désigner des **personnes à contacter en cas d'urgence**, sur place, ainsi qu'en France. Il faut tenir ces personnes informées de vos déplacements.
15. Il est impératif de garder un **contact régulier avec votre tuteur** ici à l'université et de lui signaler tout incident lors de votre stage. Votre tuteur de stage doit, en fonction de la gravité de l'incident, faire **un signalement au FSD de l'université**.